

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/04/2023

Lancement de French Tech 2030

- **Un programme d'accélération ambitieux destiné à une centaine d'acteurs émergents de l'innovation**
- **Une mobilisation de l'ensemble des moyens de l'État pour répondre à la compétition internationale et développer des leaders mondiaux**
- **Un Appel à Candidatures spécifique pour sélectionner les entreprises à haut potentiel de croissance et leur offrir un accompagnement sur mesure**

Dans un contexte de compétition internationale particulièrement forte, le président de la République a affirmé le 20 février 2023 l'ambition de souveraineté de l'État en décidant d'accompagner une centaine d'acteurs émergents innovants dans les thématiques de France 2030.

C'est l'objet du programme French Tech 2030 qui associe de façon inédite l'ambition du plan France 2030, piloté par le Secrétariat Général pour l'investissement, l'accompagnement de la Mission French Tech et l'expertise de Bpifrance.

French Tech 2030, une ambition de souveraineté

Le plan France 2030, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, vise à soutenir l'émergence de ces innovations dans des secteurs stratégiques clés, notamment en s'appuyant sur les acteurs émergents.

Afin de répondre à cette ambition forte, le programme French Tech 2030 vise à retenir une centaine d'acteurs émergents de l'innovation afin de les faire bénéficier d'un accompagnement spécifique de tous les services de l'Etat et des territoires, coordonnés par la Mission French Tech.

Afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises retenues, cet accompagnement associera également l'expertise de Bpifrance et de l'ensemble des opérateurs de l'Etat (Business France, ADEME,...), les Agences d'innovation dédiées (Agence de l'innovation en santé notamment), le réseau des correspondants French Tech, les préfetures et services déconcentrés, les Chambres consulaires.

Les entreprises innovantes retenues devront s'inscrire dans le cadre des priorités et orientations de France 2030.

L'objectif est d'identifier les acteurs émergents qui disposent des plus hauts potentiels :

- Haut-potentiel de croissance, c'est-à-dire des acteurs émergents d'envergure européenne voire internationale susceptibles d'atteindre une taille critique ou des parts de marché significatives à horizon 2030 ;
- Haut-potentiel d'impact, c'est-à-dire des acteurs dont les impacts peuvent être massifiés, notamment sur les aspects environnementaux, sociaux ou sociétaux, et contribuant à notre souveraineté économique et technologique dans les domaines stratégiques ;
- Haut-potentiel d'audace pour investir dans des structures très audacieuses assumant une forte prise de risque, avec l'objectif de leur permettre d'atteindre un niveau de diffusion permettant de bouleverser leur secteur.

French Tech 2030, une sélection rigoureuse

French Tech 2030 sera accessible à des acteurs émergents **ayant déjà initié une activité à partir de leur innovation** ou étant à la veille de la lancer.

Elles devront pouvoir démontrer d'un certain niveau de maturité technologique et économique afin de prouver la pertinence d'un accompagnement étatique.

Elles passeront par le processus de sélection rigoureux d'un comité présidé par le Secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030 et composé de représentants de la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agence d'Innovation Défense et de l'Agence de l'innovation en santé, du Commissariat Général au Développement Durable et de Bpifrance.

En cohérence avec France 2030, la sélection finale devra comporter 25% de dirigeantes ou cofondatrices et 50% d'entreprises engagées sur la réduction de l'impact carbone et la transition écologique.

Chaque entreprise sélectionnée devra enfin s'engager sur une **charte de valeurs**, dont le non-respect entraînera la fin de l'accompagnement.

Les critères de sélection seront précis :

- Avoir son siège social sur le territoire français ;
- Répondre à au moins un des objectifs de France 2030 ;
- Être une entreprise indépendante : absence de rachat (non contrôlée par une autre société ou d'autres entités directement ou indirectement, avec entre autres un maximum de détention par une autre entreprise de 39,9%) ; pas d'introduction en bourse supérieure à 150 M€ ;
- Avoir, sur les 3 dernières années, obtenu un financement d'au moins 5 M€ (levée de fonds, dette obtenus auprès du secteur privé et chiffre d'affaire additionnés)

Les dossiers devront être déposés dans le cadre de l'Appel à Candidatures « French Tech 2030 » au lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidatures-programme-french-tech-2030>

French Tech 2030, un accompagnement sur mesure

Pour chaque entreprise sélectionnée, un diagnostic de ses besoins et des leviers d'État disponibles pour accélérer son développement sera réalisé afin de définir les modalités d'accompagnement les plus efficaces. Un plan d'actions sera ainsi développé.

Le pilotage global de l'accompagnement sera confié à la Mission French Tech, experte en accompagnement de start-up et entreprises innovantes.

Les entreprises sélectionnées auront ainsi accès à un accompagnement dédié (enjeux réglementaires, douaniers ou de propriété industrielle, veille, cybersécurité, autorisations administratives, visibilité, délégations internationales) et à un parcours personnalisé au sein des dispositifs de France 2030 répondant à leurs enjeux, ainsi que des opportunités de rencontres avec des investisseurs privés.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :

« Le développement d'une économie innovante et industrielle est indispensable à notre souveraineté, à la fois économique et technologique, mais également politique car c'est notre capacité à inventer et décider de nouvelles solutions qui nous permettent de choisir librement les grandes orientations de notre pays. Les pays qui sauront faire émerger cette nouvelle génération d'entreprises bénéficieront des retombées économiques, sociales, environnementales et des créations d'emplois qui en résulteront.

Le développement d'innovations de rupture est aussi essentiel car nous devons collectivement trouver des solutions radicalement nouvelles aux grands enjeux de société. Le choix fait par notre pays au travers du plan France 2030 est de soutenir massivement l'innovation en priorisant les secteurs qui répondent à ces enjeux, mais aussi en concentrant les investissements. Ce qui nous distingue d'autres pays, c'est ce soutien massif aux acteurs émergents, notamment les start-up. Nous avons besoin de voir émerger une nouvelle génération d'entreprises technologiques et industrielles. Ce programme French Tech 2030 vise à mobiliser tous les leviers de l'Etat sur une centaine d'entreprises à très fort potentiel. »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie :

« La ré-industrialisation de notre pays passera en partie par le développement d'une nouvelle génération d'entreprises industrielles, issues notamment de l'écosystème French Tech, qui se transforme depuis plusieurs années avec l'ouverture d'un nombre croissant d'usines par des start-up. A travers la stratégie « Start-up Industrielles » lancée en 2021, l'Etat a renforcé son soutien aux acteurs émergents qui développent des projets industriels en France : ce sont ainsi 2,3 milliards d'euros qui sont mis à la disposition des entreprises industrielles émergentes et de leurs financeurs pour les inciter à faire le choix de l'industrialisation en France. Notre objectif est clair : que la France soit non seulement une championne de l'innovation mais aussi de la production industrielle, pour réindustrialiser nos territoires, dynamiser les bassins économiques locaux, ressourcer notre industrie et lui donner des positions compétitives puissantes. Aujourd'hui, avec le programme French Tech 2030, nous voulons aller plus loin en accompagnant une centaine d'acteurs émergents et en mobilisant tous les leviers de l'Etat pour leur réussite ».

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications :

« Alors que nous célébrons les 10 ans de la French Tech en 2023, le nouveau programme d'accompagnement des entreprises émergentes innovantes French Tech 2030 illustre le passage de la Start-up Nation à la Deeptech Nation. Depuis 2 ans, avec le French Tech Green20, French Tech Agri20, French Tech Deepnum20 et French Tech Health20, ce sont près de 90 entreprises deeptech qui ont bénéficié de l'accompagnement sur mesure de la French Tech.

Avec ce programme inédit, nous voulons mettre à contribution tous les leviers de l'Etat, financiers et non-financiers, pour accompagner le développement de 100 pépites deeptech françaises à l'horizon 2030, objectif énoncé par le Président de la République. Il en va de notre souveraineté afin de ne pas dépendre d'acteurs étrangers sur des briques technologiques essentielles, ainsi que de notre capacité à développer des solutions aux problèmes sociétaux majeurs qui se posent à nous aujourd'hui : décarbonation, réindustrialisation verte, agriculture de demain, biotech, conquête de l'espace, intelligence artificielle, cybersécurité, quantique. Nous allons tout mettre en œuvre pour les accompagner. »

Bruno Bonnell, Secrétaire Général pour l'investissement, en charge de France 2030 :

« Avec ce nouveau programme, France 2030 s'associe avec les autres leviers de l'État pour aller encore plus loin dans le soutien aux entreprises innovantes. Pour la première fois, toute l'expertise de l'État accompagne en « sur-mesure » 100 entreprises qui auront démontré le potentiel de leur projet. France 2030 est engagé pour mieux vivre, mieux produire et mieux comprendre le monde. Cette ambition d'indépendance et de souveraineté nous impose de mettre tous les moyens nécessaires pour révéler les acteurs de demain et les faire rayonner sur la scène internationale. »

Clara Chappaz, directrice de la Mission French Tech :

« Avec French Tech 2030, nous nous inscrivons pleinement dans les priorités de France 2030. L'émergence d'une offre technologique française est une condition indispensable de notre souveraineté économique, et les start-up ont un rôle déterminant pour créer de nouvelles solutions à grande échelle. Le programme French Tech 2030 traduit une nouvelle étape dans le soutien à l'émergence d'entreprises développant des innovations de rupture, en rapprochant dans une seule initiative la stratégie de financement et d'accompagnement de l'Etat. Je suis ravie de ce lien renforcé avec France 2030 et le SGPI et de cette collaboration, encore renforcée, avec les opérateurs de France 2030 »

À propos de France 2030

✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat:

✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Direction générale des Entreprises : Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la Direction générale des Entreprises (DGE) élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte), pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

A propos de la Mission French Tech : La Mission French Tech est la mission de l'État chargée de soutenir la structuration et la croissance de l'écosystème des start-up françaises, en France et à l'international. Rattachée à la Direction générale des Entreprises, au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, elle fédère et anime l'écosystème de la French Tech avec un réseau de 16 Capitales et 99 Communautés labellisées, en France et à l'international. Elle accompagne également des start-up en facilitant leurs interactions avec l'administration via un réseau de plus de 60 correspondants French Tech. La Mission French Tech accompagne les start-up les plus matures à travers le programme French Tech Next40/120, mais également des start-up positionnées sur des secteurs identifiés comme stratégiques dans le cadre de France 2030 avec ses premiers programmes sectoriels : Green20, Agri20, Health20 et DeepNum20. Enfin, à travers le programme French Tech Tremplin, la Mission French Tech permet à des personnes éloignées de l'entrepreneuriat de créer leur start-up, partout en France. Plus d'informations sur : lafrenchtech.com

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 41 13

Cabinet de Roland Lescure

presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Cabinet de Jean-Noël Barrot
presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 42

Direction générale des Entreprises
presse.dge@finances.gouv.fr

Mission French Tech
ft.presse@finances.gouv.fr